

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 27 mai 2019**

La séance débute à 19h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, Mme LOCQUENEUX Elodie, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia, Mme GIRARDEY Stéphanie

Sont absents et excusés : M. MORATTEL Mathis, M. MASSON Julien

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de :

* supprimer deux points de l'ordre du jour :

- point 3 - Décision modificative n°1 budget communal,
- point 7 - Vente aux enchères – Autorisation de participation

* rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Facturation prime fixe assainissement,
- Crèche- Collège des communes siège - Achat de parts sociales dans la SCIC,
- Crèche – Nomination d'un représentant au collège des communes siège,
- Achat d'une mini-pelle et d'une remorque – Autorisation,
- Achat d'un camion d'occasion – Autorisation.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Démission adjoint aux finances – Répartition des délégations

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Pierre BARBAZANGES de sa fonction de 3^{ème} adjoint et de son mandat de conseiller municipal à compter du 17 avril 2019.

Il propose de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint et de répartir ses délégations tel que mentionné ci-dessous :

Finances : Raymond MASLO

SACO / SIVOM : Elodie LOCQUENEUX

SIAG : Marie-Laurence DUC

Il précise que les indemnités de fonction élus seront réparties selon l'enveloppe indemnitaire globale

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Décision modificative n°1 budget eau et assainissement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande émise par la Trésorerie concernant une régularisation sur écritures d'ordres.

Il propose par conséquent l'écriture suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 618 Divers		116,87 €
Total D 011 : Charges à caractère général		116,87 €
D 6811 : Dotations aux amortissements	116,87 €	
Total D 042 : Opérations d'ordre entre section	116,87 €	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Commune de La Morte - Engagement Communauté de Communes – Instances de la station

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée de la délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine prise le 28 avril 2019,

- Reconnaisant le caractère structurant de la Station de l'Alpe du Grand Serre pour l'offre touristique globale du territoire ;
- Confirmant son intérêt manifeste pour la Station de l'Alpe du Grand Serre et exprime unanimement sa volonté politique de maintenir et développer la station ;
- Prenant une position de principe pour une prise de compétence intercommunale « création, aménagement, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des pistes du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre », sous réserve des engagements des instances de la Station.

Il propose que le conseil municipal s'engage favorablement à :

- Légitimer la CCM dans son rôle de pilotage de ce processus ;
- S'engager, dès à présent, à associer le directoire à toute décision présentée et votée par le SIAG et la régie AGS, dans l'optique de mettre en œuvre une rationalisation des charges sans obérer l'attractivité de la station ;

- S'engager dans le transfert de la promotion du tourisme, au 1er janvier 2020, à l'outil dédié de la CCM : Matheysine Tourisme, dans l'optique de disposer d'une stratégie de promotion touristique offensive et cohérente avec l'ensemble du territoire ;
- S'engager, dès à présent, à lancer la réflexion d'un projet de station, de manière concertée en associant tous les acteurs concernés ;
- Œuvrer conjointement avec la CCM à la constitution d'un groupe de travail réunissant les élus concernés (collectivités, directoire), les socio-professionnels de la station (école de ski, commerçants, hébergeurs...) et les potentiels partenaires financiers, opérateurs privés ;

Il propose également de l'autoriser à signer les documents inhérents à cette décision, et notamment la charte partenariale reprenant les engagements de chaque partie ci-dessus désignée, afin de témoigner par cette feuille de route, d'un choix politique fort et d'une solidarité financière concrète

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : SEDI – Travaux sur éclairage public phase 1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux sur le réseau d'éclairage public réalisés par le SEDI. Le plan de financement de la tranche 1 ayant été voté au conseil municipal du 15/10/18.

Un contretemps sur l'un des massifs de fondation nécessite une modification du plan de financement prévisionnel tranche 1, impliquant une participation aux frais du SEDI d'un montant de 186,00 € ainsi que le versement d'un fonds de concours au SEDI pour contribution aux investissements d'un montant de 2 744,00 €, soit une participation totale prévisionnelle d'un montant de 2 930,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Vente dameuse - Autorisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à mettre en vente la dameuse utilisée actuellement sur le domaine de ski de fond afin de pouvoir acquérir une dameuse moins encombrante. Il propose un prix de vente compris entre 15 000 € et 25 000 € pour ce matériel.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : Renfort administratif – Création d'une activité accessoire

A la demande des services Préfectoraux, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du renfort administratif acté par la commune en janvier et mars 2019, la création d'une activité accessoire de 4 heures par semaine se substituant aux précédents contrats établis avec une prise d'effet au 1^{er} juin 2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 8 : Attribution cadeau de naissance - Autorisation

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider au préalable en conseil municipal l'attribution d'un cadeau de naissance d'un montant de 140,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions reçues :

- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- APEPLEAH (Association pour l'école au pied du lit)
- Rugby Club Matheysin
- Ski Club de l'Alpe du Grand Serre

Il propose d'attribuer les subventions 2019 comme suit :

- | | |
|--|------------|
| • ADMR : | 200,00 € |
| • APEPLEAH (Association pour l'école au pied du lit) | 0,00 € |
| • Rugby Club Matheysin : | 100,00 € |
| • Ski Club de l'Alpe du Grand Serre : | 1 000,00 € |

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : Point travaux

Travaux école d'escalade secteur cascade : sécurisation du site prévue

Travaux réfection toiture poste de secours : charpente livrée

Ecole : chiffrages en cours (création d'un réfectoire à l'arrière de l'école, isolation, aménagement du bâtiment à l'étage)

Voirie : Comblé les nids de poule (enrobé)

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Prime fixe assainissement - Proratation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°20190310 du 20 mars 2019 fixant le tarif des redevances eaux et assainissement ainsi que les primes fixes et les taxes de branchements et indique qu'il convient de moduler la facturation de la prime fixe assainissement annuelle. En effet, une prime fixe assainissement est facturée à chaque abonné, y compris dans le cadre de locations saisonnières, ou de changement d'habitation en cours d'année.

Il propose d'appliquer un prorata sur la prime fixe assainissement pour les usagers concernés ainsi que la mise en place d'un règlement de service eau et assainissement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : Crèche – Collège des communes siège - Achat de parts sociales dans la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

Monsieur le Maire indique que pour intégrer le collège des communes siège, il est nécessaire que la commune se dote de parts dans la société coopérative d'intérêt collectif en charge de la crèche.

Il propose l'achat par la collectivité de 5 parts sociales d'un montant unitaire de 50 €, soit 250 €, dans la SCIC en charge de la crèche de La Morte.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Crèche - Nomination représentant dans le collège des communes siège

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Marie-Noëlle DUCHAMP en tant que représentant communal dans le collège des communes siège.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Achat d'une mini-pelle et d'une remorque - Autorisation

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'une mini-pelle et d'une remorque.

Il propose de l'autoriser à procéder à l'achat du matériel proposé pour un montant total de 16 500 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Achat d'un camion d'occasion - Autorisation

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat d'un camion d'occasion.

Il propose de l'autoriser à effectuer les démarches concernant l'achat d'un véhicule d'occasion pour un montant total de 16 464,76 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.